

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 29 janvier 2019, à 8 h 30, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité sont présents et renoncent à leur avis de convocation.

2019-01-021

Modification de conditions pour l'achat du camion autopompe citerne autorisé par la résolution numéro 2018-12-264

Considérant les conditions pour l'achat d'un camion autopompe citerne usagé stipulées dans la résolution numéro 2018-12-264;

Considérant que la condition liée à l'inspection et aux essais de performance réalisés à l'entreprise 1200° s'avère difficile à réaliser compte tenu de la politique en place sur les accès autorisés dans ses ateliers;

Considérant que l'inspection souhaitée par le Conseil peut être réalisée par un autre fournisseur;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil retienne les services de la compagnie Aréo-Feu ltée pour réaliser l'inspection et les essais de performance requis pour procéder à l'achat du camion autopompe citerne usagé de la compagnie Camions Hélie (2013) inc. mentionné dans la résolution numéro 2018-12-264.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-01-022

Autorisation pour l'achat d'un ensemble bunker pour le Service de sécurité incendie

Considérant l'offre reçue par le directeur du Service de sécurité incendie pour la fourniture d'un ensemble bunker;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un ensemble bunker auprès de la compagnie L'Arsenal (Équipements incendies CMP Mayer inc.), au prix de 1 300 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-010-00-003.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil ne procède pas à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2019-01-023

Levée de la séance

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière